

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4607)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL101

présenté par

Mme Ménard

à l'amendement n° CL|64 de Mme Limon

ARTICLE 11 BIS

Supprimer les alinéas 16 à 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence vis à vis de ceux dont le but est de laisser aux OAA le plein exercice de leurs compétences actuelles.